

Message à l'intention des stagiaires du baccalauréat en travail social concernant les mesures sanitaires applicables aux stages

Bonjour à tou.te.s,

Votre stage de fin d'études débutant prochainement, nous entrons en contact avec vous afin de vous transmettre plusieurs informations importantes liées au contexte de pandémie. Celui-ci vient en effet ajouter aux responsabilités habituelles des stagiaires celle de prévenir la transmission du coronavirus : la transmission communautaire de la COVID-19 est certes moins active qu'au printemps, mais il est encore crucial de respecter les consignes sanitaires applicables aux milieux de stage institutionnels et communautaires, pour faire à la fois preuve de solidarité et de professionnalisme. Nous vous invitons donc à lire ce message avec la plus grande attention, afin de garder en tête les principes et recommandations auxquels se référer tout au long de votre stage.

Tout d'abord, veuillez prendre note que les séminaires de stage se feront à distance, afin de limiter les risques de transmission du coronavirus : bon nombre de milieux de stage amènent à côtoyer des populations plus vulnérables à la COVID-19, alors il n'est pas souhaitable de se réunir en classe pour les stagiaires de ces milieux.

En deuxième lieu, à l'égard des activités prévues en milieu de stage, vous devez vous informer des mesures sanitaires prises par votre organisation, si celles-ci ne vous sont pas encore parvenues. Vous êtes également invité.e à prendre une entente claire sur les modalités de présence physique et/ou en ligne, si ces aspects n'ont pas encore été abordés. Par ailleurs, nous reproduisons ci-dessous les recommandations que le ministère de la Santé et des Services sociaux a formulé pour les stages en santé¹ – celles-ci étant tout à fait pertinentes pour les stages en travail social, que ceux-ci aient lieu en milieu institutionnel ou communautaire. Nous comptons sur vous pour démontrer votre rigueur sur le plan du respect des mesures préventives appliquées dans votre milieu de stage, en plus de celle qui est attendue dans vos interventions : faisons honneur au travail social !

« Recommandations pour les apprenants

¹ Cf. https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/20-AU-00990_PJ_Mesure-de-la-sante-publique-stages.pdf

- **Isolement**

En tout temps : S'isoler en cas d'apparition de symptômes compatibles avec la COVID-19, d'une confirmation de diagnostic de COVID-19, d'une suspicion ou d'un contact étroit avec un cas confirmé.

Vous référer aux consignes d'isolement suivantes :

www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignesisolement-personne-en-contact-covid-19/

[...]

- **Formation**

Lire les documents ou suivre la formation en Prévention et contrôle des infections (PCI) organisée par l'établissement *[ou l'organisme communautaire]*.

- **Mesures universelles**

Respecter les pratiques de base (comme l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, la distanciation physique) et l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). Utiliser les ÉPI appropriés non seulement dans les situations cliniques, mais aussi dans des situations d'enseignement où la distanciation de 2 mètres n'est pas possible avec les collègues ou les superviseurs. Le port du masque médical *[ou du couvre-visage, selon les consignes de votre milieu de stage]* en tout temps sur les lieux de stage est préconisé.

- **Distanciation physique**

Respecter les consignes de distanciation physique de 2 mètres autant que possible avec les collègues, les superviseurs, le personnel, etc.

Favoriser les discussions et activités d'enseignement à distance (p.ex. visioconférence, téléconsultation). Si la distanciation n'est pas possible, utiliser les ÉPI selon les recommandations du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ).

- **Surveillance des symptômes**

Surveillance étroite des symptômes de la COVID-19.

Aviser son superviseur *[ainsi que la personne répondante s'il y a lieu et son enseignant.e du cours de formation pratique]* dès l'apparition de symptômes et ne surtout pas se présenter en stage. En cas de dépistage et si le résultat du test est négatif, il est recommandé de refaire le test entre 48 et 72 heures plus tard. Si toujours négatif, attendre de ne plus avoir de symptômes avant de retourner en stage, selon les politiques en vigueur dans l'établissement.

- **Détection rapide**

Procéder rapidement à un test diagnostique en présence de symptômes de la COVID-19.

- **En cas d'infection**

En cas de diagnostic confirmé de la COVID-19, l'apprenant doit informer immédiatement son superviseur *[... - en ce que concerne le baccalauréat en travail social : aviser la personne répondante s'il y a lieu, ainsi que l'enseignant.e du cours de formation pratique]*. Il doit communiquer avec le bureau de santé du milieu de stage *[... - ou tout instance pertinente de votre milieu]*.

Respecter les directives de la direction régionale de santé publique de l'établissement concernant l'isolement pendant la durée de la maladie et le retour éventuel en stage. À ce sujet, veuillez consulter les recommandations de l'INSPQ : www.inspq.qc.ca/publications/2904-levee-isolement-travailleurs-covid19. » (15 juillet 2020, p. 4-5)

À noter que toute directive complémentaire donnée par votre milieu de stage est à respecter également.

- **Précisions complémentaires spécifiques pour le programme de baccalauréat en travail social**

Au regard de ces recommandations, il est utile de préciser que les absences du milieu de stage, en cas de symptômes, seront bien entendu acceptées. Au besoin, des modalités alternatives pourront être prévues (activités à distance ou de remplacement) afin d'atteindre le seuil du nombre d'heures de stage minimal pour compléter la formation.

Par ailleurs, vous êtes autorisé.e à vous retirer d'une situation dans laquelle les règles sanitaires ne seraient pas respectées. Au cas où ceci se produise, il s'agit d'aviser rapidement votre enseignant.e du cours de formation pratique de cette situation, qui en référera ensuite au niveau du programme, et un suivi sera assuré pour trouver des solutions. Également, comme prévu dans la "*Procédure lors de difficultés en stage*" (cf. Guide des stages), si vous constatiez que l'environnement n'est pas propice à vos apprentissages (manque d'équipement ou de formation, locaux insalubres, relation abusive ou conflictuelle, insuffisance de temps accordé à la supervision, peu d'activités ou de participants/clients, etc.), il s'agit aussi d'aviser rapidement votre enseignant.e du cours de formation pratique.

Aussi, nous voulons vous rappeler que l'UQAM offre des services de soutien psychologique : n'hésitez pas à y faire appel au cas où vous viviez une période difficile dans le cadre de vos études ou de votre vie en général, afin de pouvoir bénéficier de l'aide qui vous est offerte par les Services à la vie étudiante. Suivre ce lien pour prendre contact :

<https://vie-etudiante.uqam.ca/sport-sante/sante/soutien-psychologique.html>

Une autre ressource peut également être interpellée si votre stage se déroule dans le domaine de l'économie sociale ou de l'action communautaire :

<http://collectif.qc.ca/2020/06/08/leo-la-nouvelle-ligne-decoute-pour-les-travailleuses-et-benevoles-de-leconomie-sociale-et-de-laction-communautaire/>

En conclusion, bien que le contexte de cette session d'automne soit particulier, cette expérience de stage sera assurément riche d'apprentissages. Nos capacités d'adaptation sont fortement sollicitées, depuis le mois de mars, et nous sommes toutes et tous affecté.e.s par une situation inédite. Il ne s'agit pas de minimiser les impacts de celle-ci, mais plutôt de les identifier pour mieux y faire face, en mobilisant ses ressources internes et externes. L'équipe enseignante ainsi que la chargée de formation pratique et la direction de programme seront présentes pour accompagner le processus d'apprentissage dans lequel vous vous engagez, afin que celui-ci se déroule au mieux.

Bonne session à toutes et tous !

Audrey Gonin, directrice du programme de 1^{er} cycle en travail social

Sylvie Jochems, directrice adjointe à la formation pratique

Dominique Allaire, chargée de formation pratique